

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025**

DATE DE CONVOCACTION

14-03-2025

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION**

14-03-2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 19

VOTANTS : 23

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2025-27-03 - N°06

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept mars à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCRETTE, Tony LARGEAU, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCRETTE, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Michel CHAPUT

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme PIN	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme JAMBU	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme MOTTEAU	donne pouvoir à	Mme PENDARIES
Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE

Absents non représentés :

Laurent VIALANEIX, Nicolas PICAULT, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Secrétaire de séance : Béatrice MORCRETTE

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Madame MARINHO Stéphanie,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 10 mars 2025 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attribuer la répartition du montant voté lors de l'élaboration du Budget Primitif 2025 aux différentes associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR (soit à l'unanimité des personnes présentes ou représentées),

DECIDE d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations non sportives telles que présentées ci-dessous :

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	MONTANT
AAPE	300,00 €
ARC EN CIEL DES POINTS	600,00 €
ARSE	600,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €
DECORES DU TRAVAIL	1 400,00 € Dont 500,00€ pour projet
FERME DES MINIS CHAPEAUX DE PAILLE	800,00 €
INFINY RADIO	600,00 €
JOUEURS DE CARTES ET DE BOULES DE SAINTRY	600,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS CORBEIL	500,00 €
JEUX2SCENE	1 200,00 €
LES AMIS DE SAINTRY MORSANG	600,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500,00 €
UNC	1 800,00 €
UNRPA	1 400,00 €
VOIX DE ROUGEAU	800,00 €
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	12 700,00 €

DECIDE d'attribuer des subventions pour le fonctionnement et les projets aux associations sportives telles que présentées ci-dessous :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	MONTANT
ACCS CYCLO CLUB	700,00 €
AJC	2 000,00 €
BASKET BRD	1 000,00 €
COMPAGNIE D'ARC	900,00 € Dont 500,00 € pour projet
ESCROCS VOLLEY BALL	200,00 €
FCSGSP	900,00 €
MOOVEM'ENT LIBRE	1 500,00 €
ROQUE & MAT	700,00 €
RUGBY CLUB SAINTRY	1 100,00 €
SAINTRY TAI-CHI	200,00 €
SEINE ESSONNE GRS	225,00€
SPORTS ET DETENTE	1 800,00 €
TWIRLING CLUB SAINT-GERMAIN	300,00 €
TOTAL ALLOUE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	11 525,00 €

Total des subventions allouées :

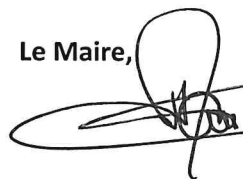
24 225,00 €

DIT que les dépenses en résultant sont financées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2025, au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 27 mars 2025

Le Maire,



Patrick RAUSCHER

